

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 50
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Janvier 1884.

Chronique générale.

Le Sénat n'a pas réussi avant-hier à cons-
tituer son bureau. Voici l'explication natu-
relle de ce fait :

Les droites du Sénat ont résolu de ne
prendre part à aucun des scrutins ouverts
pour l'élection des membres du bureau.

Le motif de cette résolution a été le refus
persistant de la majorité de leur accorder
une représentation suffisante dans ce bu-
reau.

Une minorité qui se compose de près d'un
tiers du Sénat a pensé qu'elle avait droit à
un vice-président sur quatre, soit à deux
secrétaires sur six. Les deux propositions
ont été rejetées, on se borne à lui laisser le
choix d'un seul secrétaire.

Le fait s'était déjà produit l'an dernier.
Mais, cette année, on avait lieu d'espérer,
sur la foi de déclarations émanées de mem-
bres autorisés de la gauche, que la majorité
comprendrait mieux son devoir.

C'était là un fait sans précédent dans
les Assemblées parlementaires. On pouvait
croire que l'an dernier il n'y avait qu'un
malentendu. Mais c'est décidément un sys-
tème contre lequel une protestation était né-
cessaire.

LA RÉVISION.

Le gouvernement Ferry n'a pas plutôt
parlé qu'il se mord la langue.

Nous ferons la révision, a-t-il dit pendant
la session de 1884.

Mais cette promesse le gêne déjà.

Des impatients et des indiscrets ont de-
mandé à savoir quand on commencerait
l'examen de cette grosse affaire.

Et on leur répond, comme dans la chan-
son : à Pâques ou à la Trinité.

Les impatients ont l'expérience des pro-
cédés opportunistes ; ils ont peur que la
Trinité se passe et que la révision ne vienne
pas.

Et ils n'ont pas tort.
En conséquence, ils veulent déposer une
proposition immédiate.

Il est évident que la Chambre, encore op-
portuniste, quoique la majorité s'amincisse
tous les jours un peu plus, ne votera pas à
la satisfaction des impatients.

Mais cette démonstration aura peut-être
pour résultat, si elle est bien menée, de for-
cer le gouvernement à dire carrément ce
qu'il a dans le ventre.

M. Ferry ne pourra guère se dispenser de
indiquer la date à laquelle le gouvernement
pourra déposer sa proposition.

Et cette déclaration faite à la tribune,
on pourra la loi rappeler, s'il l'oublie,
dans le cas où il serait encore ministre
après Pâques ou après la Trinité, hypo-
thèse qui n'a rien d'in vraisemblable, mais
qui ne repose, d'ailleurs, sur rien de bien
certain.

En République, peut-on compter sur le
lendemain, même pour renverser un cabi-
net ?

Nouvelle et non dernière version sur la
tactique ministérielle en matière de révi-
sion.

Le projet du gouvernement serait déposé
non pas à la rentrée de Pâques, mais la
veille même des vacances d'avril, et le pro-
jet serait déposé non pas seulement au Sé-
nat, mais simultanément sur le bureau des
deux Chambres. Le but du président du
conseil, en soumettant son projet au Parle-
ment la veille des vacances, serait de four-
nir un aliment aux polémiques des journaux
et de détourner par ce moyen l'attention
publique des questions extérieures.

On sait, en effet, que les prochaines va-
cances de Pâques dureront près d'un mois,
et M. Ferry ne tient pas, dit-on, à ce qu'on
promène pendant ce répit parlementaire des
regards indiscrets sur l'extérieur.

Quant à l'extrême gauche, elle maintient
absolument son projet de révision par une
Assemblée constituante. Tout ou rien.

L'INCIDENT DE LA GARE D'ORLÉANS.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spec-
tateur* :

« Jeudi soir, à huit heures, le comte de
Paris prenait le train express pour l'Es-
pagne.

» Dès sept heures, de nombreux groupes
stationnaient aux abords de la gare. La pré-
fecture de police, fidèle à ses habitudes pro-
vocatrices, avait pris des précautions ridi-
culement exagérées. Toute une brigade était
là, sous le commandement d'un officier de
paix.

» Le quai de la voie était interdit aux per-
sonnes non munies de billets. Le comte
s'est rendu à son wagon par une entrée ré-
servée, afin d'éviter les manifestations.

» Une centaine de personnes, au moment
du départ du train, poussent les cris de *Vive
le Roi ! Vive le comte de Paris !*

» Les manifestants se dirigent ensuite
vers la cour extérieure de la gare, et quel-
ques-uns d'entre eux ayant crié de nouveau :
Vive le Roi ! les agents ont cru devoir opérer
trois arrestations.

» A neuf heures, la gare d'Orléans avait
repris sa physionomie habituelle. »

Certaines feuilles donnent à cet incident
des proportions qui paraissent exagérées. Il
faut attendre, pour pouvoir se rendre compte
de la part qu'il convient d'attribuer aux
agents avoués et non avoués de la Républi-
que dans cette manifestation.

M. le comte de Paris a l'intention de pas-
ser trois semaines environ à San-Ducar de
Barameda, chez son beau-père, le duc de
Montpensier. Il doit auparavant s'arrêter
quelques jours à Madrid où il sera l'hôte du
roi d'Espagne, son parent.

Il paraît que le gouvernement, désireux
de ne pas perdre les bonnes grâces des dé-
putés besoigneux, va proposer l'élévation
de l'indemnité parlementaire à 12,000 fr.

Nos députés vont se faire violence ; mais
ils se voteront ce supplément d'indemnité.
Ce ne sont jamais que les contribuables qui
feront les frais de leur générosité.

Le *Petit Méridional* annonce que seize ci-
toyens, à la suite d'un repas champêtre, ont
décidé d'envoyer l'adresse suivante au ci-
toyen Clovis Hugues :

« Citoyen, votre conduite à la Chambre
est en parfaite harmonie avec les traditions
qui dominent dans la grande famille répu-
blicaine. En apostrophant le chef du minis-
tère comme vous l'avez fait, vous avez bien
mérité de tous les citoyens dignes de ce
nom. Le groupe vous engage à persévérer
dans cette voie, et même à l'accroître au
besoin. »

La chambre criminelle de la Cour de cas-
sation a rendu hier, après deux heures de
délibération, son arrêt dans l'affaire Cyvoct.

La Cour, statuant sur chacun des cinq
moyens proposés par M. Massenaat-Desro-
ches, avocat de Cyvoct, déclare le pourvoi
mal fondé et le rejette.

Les cochers de Paris se sont réunis en-
core hier à deux heures à la salle Chaynes.

M. Guillaume préside.
M. Rondet, mandataire des actionnaires,
doit prendre la parole. Près de 4,500 co-
chers sont dans la salle.

Des ressources sont, prétend-on, fournies
aux grévistes par plusieurs capitalistes qui
veulent faire tomber la société l'Urbaine, ra-
cheter le matériel à vil prix et fonder une
société coopérative.

Aucun incident à signaler.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARIE LACHÈSE.

La vieille dame secoua la tête.

— Ne dites pas une science, madame, dites
plutôt l'expérience, répondit-elle. C'est l'expé-
rience qui est la grande science, comme la vie est
la grande école. Et, continua-t-elle en riant, quand,
studieux par nature, on fréquente longtemps une
école, il est assez naturel qu'on s'instruise de tout
ce qui y est enseigné.

— Surtout quand les leçons se trouvent compri-
ses par un cœur généreux et dévoué, répartit Lu-
cienne.

— Ah ! ah ! ah ! dit la vieille dame, je n'aurai
pas le dernier mot.

Elle paraissait ravie. Elle regardait Lucienne
comme si elle ne pouvait se rassasier de la voir.
Et la jeune femme, de son côté, la trouvait aussi
singulière que charmante, cette miniature de grande
dame, avec sa fleur de courtoisie et son esprit
aussi frais que ses vêtements étaient surannés.
Jamais elle n'avait rencontré un type à la fois plus
original et plus achevé.

— Manoël me disait que, presque chaque jour,
il a l'honneur de vous voir, madame, reprit-elle.
Quelle bonté ! Car cet escalier est si haut, si raide
et si noir, que le gravir souvent doit vous causer
une véritable fatigue.

— Il y a des gens qui n'ont confiance qu'en
eux-mêmes, répondit M^{lle} Fanny. S'ils sont châtiés
de leur présomption, c'est justice, il ne faut pas
les plaindre. Que voulez-vous, madame ! lorsque
je ne suis pas venue juger de l'exactitude avec
laquelle chaque ordre est exécuté, je ne dors pas
tranquille. Et puis, pour tout dire, aujourd'hui je
me sentais en vigueur, je me suis contentée de ma
canne. Lorsque je n'ai pas tant de hardiesse, je
prends le bras de mon domestique.

— Voyez combien nous vous donnons de soucis ?
— Oh ! je ne m'en plains pas, au contraire.
Tout ce que je regrette, c'est de ne pas apporter à
ce pauvre malade un soulagement plus prompt et
plus complet.

— Je souffre moins depuis le nouveau panse-
ment, dit Lozarès.

— La sœur reviendra-t-elle ce soir ?

— Oui, mademoiselle.

— Il serait bon de faire allumer de nouveau
votre poêle, mon ami. Il ne fait plus très-chaud
chez vous.

— Voulez-vous ? dit Lucienne en se levant.
La vieille dame l'arrêta d'un geste.

— De grâce, madame, ne prenez pas cette peine,
dit-elle. Mon domestique va monter. Il fera le feu.
Il ne peut tarder. Il est à chercher ce que vous
souhaitiez, Manoël.

— Vous êtes trop bonne, mademoiselle, répon-
dit-il.

L'entretien se poursuivit, effleurant les quelques
sujets vers lesquels il devait naturellement se
porter. Les difficultés que M^{lle} Fanny avait dû
rencontrer dans l'accomplissement de son œuvre,
le départ de la veuve et sa nouvelle installation,
enfin les causes qui avaient empêché Lucienne de
revoir plus tôt Lozarès.

— Vous allez beaucoup dans le monde ? lui de-
manda la vieille dame.

— Je l'avoue. Mes goûts protestent bien un peu,
mais mon mari le désire.

— Sans doute, sans doute, dit M^{lle} Fanny dont
le regard si vif, si pétillant, prit tout à coup quel-
que chose de rêveur. Moi aussi, dans mon temps,
j'ai aimé le monde ; je l'ai vu beaucoup, beaucoup ;
d'assez près pour le bien connaître, d'assez loin
pour le bien juger.

Elle semblait se répondre à elle-même. Lucienne
n'osa rien ajouter.

A ce moment, on frappa de nouveau à la porte.

— C'est José, sans doute, dit M^{lle} Fanny. Entre,
José.

Il entra en effet. Jamais plus beau nègre n'avait

dû se montrer dans Paris. Il était grand, mince,
tout jeune, et d'air si bon enfant ! Il portait une
livrée bleue un peu râpée, mais témoignant du
soin le plus minutieux. Avec un geste de satisfac-
tion, il soulevait une petite corbeille remplie d'oran-
ges. Les fruits d'or paraissaient encore de plus
riche couleur près de la main noire qui les soule-
nait.

Est-ce le souvenir des jours d'enfance qui donne
à certains fruits une saveur préférée ? Peut-être.
En apercevant les oranges, un sourire vint aux
lèvres du fils de la vieille Espagne.

— Je vous avais promis d'y penser, dit M^{lle}
Fanny.

— A quoi ne pensez-vous pas ? murmura-t-il.

— Elles ont belle apparence, continua M^{lle}
Fanny. Ouvrez-en une, José, pour que nous
voyions si ce sont bien de vraies malleises.

Le nègre obéit prestement. Il prépara un des
fruits.

M^{lle} Fanny en fit les honneurs à Lucienne d'a-
bord, puis au malade.

Elle-même voulut y goûter. Pour toucher aux
tranches diaphanes, elle ôta son gant. Elle laissa
voir ainsi une main qui, en se frotissant, n'avait
rien perdu de sa forme élégante et sur les doigts
de laquelle plusieurs bagues brillaient. Une de ces
bagues avait un chaton très-large. Lucienne crut y
distinguer un écusson.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 janvier.

La Bourse ne présente pas grand changement sur les cotes d'hier, mais l'ensemble général est soutenu. On sent la volonté évidente de la haute Banque de maintenir le niveau actuel des cours, pour les causes que nous avons déjà expliquées à nos lecteurs, la hausse permettant l'éclatement des différentes affaires en préparation et de l'emprunt d'Etat qui ne peut manquer de venir prochainement.

Le 3 0/0 est à 76.75, 76.80, 76.875; l'amortissable à 78.10 et 78.15; le 4 1/2 0/0 1883 tourne autour du cours de 107, sa tendance est ferme; dès qu'il faiblit au-dessous de ce cours, des demandes suivies l'y ramènent. Il clôture à 106.70.

Le Crédit Foncier est très-démandé entre 1,255 et 1,260. Les obligations de son groupe sont très-démandées au public du comptant.

Le Suez s'avance de 2,030 à 2,040 et 2,055. Dernier cours 2,030. On parle de conventions établies sur une nouvelle base, et plus favorables aux intérêts de la Compagnie.

Plusieurs de nos lecteurs nous ont adressé des demandes de graphiques; ce n'est pas à nous que ces demandes doivent être adressées, mais au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. Chaque demande doit être accompagnée de la somme de 1 fr. Nous rappelons à ce propos que le graphique sur les valeurs du Suez et ceux qui seront publiés chaque mois, seront envoyés à titre de prime aux abonnés du *Financier des Communes* dont le prix d'abonnement vient d'être porté à 5 fr. par an.

L'Unifiée d'Egypte est à 340 et 338.43. On comptait sur un ministère anglais et l'échec de la combinaison dont M. Edgar Vincent faisait partie, a quelque peu impressionné le marché. Il est vrai que le nouveau cabinet sera en réalité un prête-nom à l'élément anglais.

L'Extérieure Espagnole s'avance à 56 9/32, selon nos prévisions antérieures. Les causes que nous avons précédemment indiquées nous paraissent un élément de fermeté momentanée pour cette valeur.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUËST.

La deuxième soirée donnée hier, à ses souscripteurs, par la musique municipale de Saumur, a été plus intéressante encore que celle du mois de novembre.

Les salons de la Mairie étaient comblés.

La présence de M^{me} G. Lelong (femme du sympathique chef d'orchestre), — dont les succès lyriques au théâtre, ces dernières années, sous le nom de M^{me} Rita Lelong, sont au souvenir de tout le public, — donnait un attrait particulier à cette fête de famille. L'excellente artiste a chanté, avec le talent que nous lui connaissons, la *Véritable Manola*, un morceau des *Noces de Figaro* et la *Chanson espagnole* dite il y a quinze jours, par M^{me} Carlotta Patti, au concert de l'Association artistique. M^{me} Lelong a été accompagnée au piano par M. Weber, l'éminent violoncelliste de l'orchestre du théâtre et des concerts populaires d'Angers. Est-il besoin de dire que des applaudissements et des rappels ont été prodigués à la charmante interprète?

Dans cette soirée, nous avons été heureux d'entendre le chœur à quatre voix, *France*, exécuté avec beaucoup d'ensemble par un certain nombre d'amateurs. La fan-

taisie sur *Don Pasquale*, pour hautbois, avec accompagnement de quatuor, par M. D..., a également fait beaucoup de plaisir.

Enfin, les morceaux de la musique municipale ont été bien exécutés, notamment la fantaisie sur les *Mousquetaires*. On s'accorde à dire que notre harmonie a fait depuis quelque temps de sensibles progrès. Espérons que les jeunes gens qui en font partie actuellement ne désertent pas de sitôt, et contribueront ainsi à donner un nouvel éclat à cette société musicale qui, depuis sa fondation, s'est distinguée à diverses reprises.

Le voleur de chocolat dont nous avons annoncé jeudi l'arrestation a été condamné hier, par le tribunal correctionnel de Saumur, à trois mois de prison.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Le Capitaine-Président informe tous les Membres de la Société qu'une demande d'établissement d'un Stand à tir réduit vient d'être adressée, et que tout paraît devoir faire espérer l'ouverture très-prochaine de la première séance.

L'éloignement du champ de tir de Terrefort, inaccessible pendant la mauvaise saison, et le Stand de l'Ecole de cavalerie ne pouvant être mis à la disposition de la Société que pendant le mois de septembre seulement, il résultait un temps d'arrêt préjudiciable aux progrès que doit produire une Ecole comme la nôtre.

Diverses Sociétés, notamment celles du Havre et de Dijon, prises parmi les plus importantes, ont adopté le tir réduit sur des cartons blancs de 0,20. Les résultats ont été magnifiques. Saumur tiendra à honneur de ne pas se laisser distancer, et nul doute que tous les hommes de 20 à 40 ans demanderont à assister à nos séances pratiques.

La cotisation annuelle des Membres de la Société est suffisante pour payer les frais. Elle permet encore d'ajouter aux récompenses offertes par le ministre de la guerre quelques prix à décerner aux meilleurs tireurs.

Les cartouches sont payées en plus par les tireurs.

Pour le tir réduit, le prix de la cartouche est fixé à un centime l'une.

Les munitions nécessaires pour l'année 1884 sont demandées. Aussitôt leur remise par les magasins de l'artillerie, une assemblée générale sera convoquée dans la salle habituelle des réunions, à la Mairie, afin de fixer le programme des exercices.

Toute personne de 20 à 40 ans, appartenant à l'armée à un titre quelconque, peut faire partie de la Société.

Toute personne au-dessus de 40 ans peut être admise comme Membre honoraire.

Les élèves du Bataillon scolaire, âgés de 14 ans, présentés par leurs instructeurs, seront admis comme Pupilles.

On peut s'adresser, pour tous renseignements, soit au Capitaine-Président, soit à

plus aventureuse. Mon attelage est docile entre tous, mon équipage est sans pareil à mes yeux. Je n'ai qu'un regret : celui de ne pouvoir pas y offrir de temps en temps une place à mes amis...

Lucienne sourit en s'inclinant pour remercier au moins du bon désir.

— Revenez bientôt, dit Lozarès en regardant la jeune femme. Une parole de vous, votre seule vue même me fait tant de bien !

— Je reviendrai le plus tôt possible, répondit-elle, regrettant en elle-même qu'il s'exprimât ainsi devant M^{lle} de Rochefeuille.

Mais celle-ci ne paraissait pas écouter... Elle prit à son tour congé de Lozarès et, se tournant vers Lucienne :

— Madame, dit-elle, je croyais que nous descendions ensemble.

Lucienne n'osait plus depuis que M^{lle} Fanny avait exprimé le regret de ne pas pouvoir la reconduire dans sa voiture. Cette discrétion dut céder à l'invitation faite ainsi.

Elles sortirent donc ensemble de la mansarde. M^{lle} Fanny ne fit aucune allusion à la soupente et commença à descendre l'escalier.

— Me permettez-vous de vous offrir mon bras, mademoiselle ? dit Lucienne.

— Je veux bien, répondit M^{lle} de Rochefeuille sans hésiter.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

M. CERCLAIS, lieutenant officier de tir, soit à M. PERRAU, secrétaire-trésorier.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Les journaux se seraient-ils trop avancés en classant d'ores et déjà l'hiver actuel parmi les plus doux ?

S'il faut en croire plusieurs de nos confrères, on devait, au contraire, s'attendre à un froid sibérien. Ce serait le 12 janvier (aujourd'hui même) que commencerait la série des jours glaciaux. Les météorologues qui nous annoncent ces rigueurs atmosphériques n'ont-ils pas été inspirés peut-être par les marchands de fourrures, de combustibles et de poêles mobiles ?

LES LYCÉES DE FILLES.

Une bonne histoire, racontée par le *Pays* :

« Il y a longtemps qu'on n'avait entendu parler des lycées de filles — la plus belle pensée du règne. Le gouvernement s'ingéniait à vanter le succès de cette institution, et elle avait en effet du succès... dans le bâtiment. On a construit des lycées; des moellons se sont accumulés, des charpentes se sont dressées, on a gâché beaucoup de plâtre, on a acheté des bancs, des pupitres, même des livres. Seulement les élèves ne venaient pas. Il y eut cependant une ville — Rouen — où le lycée de jeunes filles fit quelque figure. Aussi fallait-il voir comme M. Ferry était content. Il ne parlait que de son lycée de Rouen. Quel succès ! ce lycée avait fini par réunir 180 élèves. C'est là un joli chiffre. Mais en examinant le chiffre — il y a tant de gens curieux — on s'aperçut que, sur ces 180 élèves, il y avait 120 boursières. C'est-à-dire que pour faire le succès de ce lycée de filles, on avait eu recours à un truc de théâtre : on avait loué des figurantes ! On avait ramassé des enfants pauvres, on les avait habillées en demoiselles, et, une fois bien débarbouillées, bien vêtues, on leur dit de jouer aux lycéennes.

« Le lycée de Rouen avait donc 180 élèves dont 120 boursières. Restaient 60 payantes. C'était encore joli ! 60 élèves payantes dans un lycée de jeunes filles ; il y avait là de quoi réjouir le cœur de M. Ferry. Mais, voilà qu'il y a quelques jours, une difficulté s'éleva entre le Recteur de l'Académie de Rouen et Madame la Provisseuse. Madame la Provisseuse donna sa démission et s'en va fonder une institution pour son propre compte. Que font les élèves ? Elles suivent l'ancienne proviseuse et lâchent le lycée à Ferry ; si bien que le lycée à Ferry ne compte plus aujourd'hui pour pensionnaires que les boursières, les non-payantes, les figurantes !

« Ce lycée de Rouen, dont il était si fier, n'est plus un lycée, c'est un asile, une sorte de succursale du bureau de bienfaisance, où l'on reçoit les enfants pauvres, à la condition qu'ils jouiront d'une éducation laïque.

« Quel succès ! quel succès pour la plus belle pensée du règne !

« Et cependant Ferry s'acharne à demander des millions pour bâtir des écoles ; les charpentes affluent, les moellons continuent à s'entasser ; seules, les élèves font défaut.

« Ferry n'aura rien fait pour l'instruction, mais quel élan il aura donné au bâtiment ! Il est vrai de dire que, quand le bâtiment va, tout va — tout, sauf l'instruction. »

A propos de la récente nomination de M. le contre-amiral Bergasse Dupetit-Thouars au grade de vice-amiral, le journal *Le Paysan* dit :

« On se rappelle la conduite brillante de ce brave marin au siège de Strasbourg. Encore un vaillant qui n'a point volé ses galons. »

Par décret du 40 janvier :

M^{sr} Meignan (Guillaume-René), évêque d'Arras, est promu à l'archevêché de Tours, vacant par le décès de M^{sr} Collet.

M^{sr} Ardin (Pierre-Marie-Etienne-Gustave), évêque d'Oran, est transféré au siège de La Rochelle, en remplacement de M^{sr} Thomas, promu archevêque de Rouen.

M. Gaussail, desservant de Philippeville, est nommé à l'évêché d'Oran, en remplacement de M^{sr} Ardin, transféré au siège de La Rochelle.

On annonce de Poligny (Jura) la nouvelle de la mort de M^{sr} Nogret, ancien évêque de Saint-Claude, dont la santé était très-ébranlée.

M^{sr} Louis-Anne Nogret était né à Josselin, diocèse de Vannes, le 6 octobre 1798. Lorsqu'il fut appelé à l'évêché de Saint-Claude, en 1862, il était curé de Loches, au diocèse de Tours.

MORT D'UN ANCIEN INSTITUTEUR.

La commune de Saint-Hilaire-du-Bois, canton de Vihiers, vient d'être sensiblement éprouvée par la perte de l'excellent M. Thomas, son ancien instituteur.

Cet homme, aussi vertueux que modeste, avait le talent et le secret d'initier l'intelligence des enfants aux premières notions de la science, en même temps qu'il savait faire maître dans leur esprit, par ses exemples et ses préceptes, le respect de Dieu, la fidélité à ses commandements, l'amour du prochain et toutes les belles vertus chrétiennes que M. Thomas pratiquait si bien lui-même.

Si la commune de Saint-Hilaire-du-Bois s'est conservée avec ses antiques croyances, si la religion y est toujours en honneur, si ses prêtres sont vénérés, c'est en grande partie à M. Thomas qu'elle le doit. Car M. Thomas mettait au premier rang de ses devoirs l'instruction religieuse des enfants. Il savait que la première des sciences est la science de Dieu, et que l'homme n'est vraiment heureux sur cette terre que quand il sait y trouver sa règle de conduite.

On peut dire que la vie de M. Thomas s'est écoulée tout entière entre l'école et l'Eglise. Il puisait ici le courage et la force qui le rendaient à un instituteur modèle.

Aussi à l'application de la loi nouvelle sur l'enseignement fut-il une des premières victimes et sa mise à la retraite décidée. Il y avait quarante ans qu'il était instituteur. Depuis, c'est-à-dire en moins de quatre ans, il a eu déjà quatre successeurs.

Les funérailles de cet homme de bien ont prouvé que la commune de Saint-Hilaire l'estimait bien à sa juste valeur. Pas une famille qui n'ait tenu à honneur d'y être représentée par un de ses membres. Les autorités de la commune, le Conseil municipal, le Conseil de fabrique se sont empressés de montrer par leur assistance recueillie en quelle haute estime ils tenaient M. Thomas, et de témoigner en même temps la reconnaissance que tous lui devaient.

Après les dernières prières, M. Tabet, notaire à Vihiers, et ami du vénérable défunt, s'est avancé sur le bord de la tombe et, au milieu de l'émotion générale, a prononcé des paroles qui, en reproduisant les sentiments de l'assistance, ont su trouver le chemin des cœurs et des larmes. Chacun s'est retiré profondément impressionné.

Et maintenant, le bon et digne maître repose à côté de la grande croix du cimetière; ayant toujours vécu à l'ombre de la croix, il méritait bien de dormir son dernier sommeil à ses pieds.

LES VERCHERS. — Lundi 7 janvier, vers neuf heures du soir, un incendie s'est déclaré aux Tourelles, commune des Verchers, dans un bâtiment mesurant 16 mètres de long sur 8 de large.

Le propriétaire, M. Pierre Lamy, réveillé tout à coup par le bruit des flammes, fit lever promptement sa famille et appela au secours.

Deux cents personnes arrivèrent bientôt et se mirent à sauver ce qu'elles purent de mobilier et de récoltes; puis, n'ayant pas de pompe, tout le monde resta sur les lieux sans tenter de combattre le progrès des flammes, car on craignait, en pénétrant encore à l'intérieur, de voir la maison s'effondrer.

A ce moment, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, arrivèrent les gendarmes qui se hâsardèrent à entrer dans le bâtiment. Ils jetèrent un certain nombre de seaux d'eau. Les hommes, voyant que le péril n'était pas aussi grand qu'on le redoutait, suivirent les gendarmes et montèrent bientôt jusqu'aux greniers. De la sorte, à minuit, on avait éteint complètement l'incendie.

Les pompiers de Doué, avertis assez tard, apparaissaient en ce moment.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 3,000 fr.

Un incendie s'est déclaré, le 8 janvier, au domicile de M. Dutertre, au Vaudelnay-Rillé, faisant pour 4,080 fr. de dégâts.

ANGERS.

M. Guillon, avocat, est nommé juge suppléant au tribunal d'Angers.

Conférence. — Demain dimanche, à quatre heures, au Cercle catholique d'ouvriers du terroir Saint-Laurent, M. Alphonse Poirier, rédacteur de l'Anjou, fera une conférence sur Lamoricière.

SABLÉ.

Dans la nuit de lundi à mardi, une dame de cette ville a mis au monde une petite fille qui n'a ni bras ni jambes.

A part cela, cette malheureuse enfant paraît jouir d'une excellente constitution.

LA FLÈCHE.

On assure que le chemin de fer de La Flèche à Angers commencera à être exploité vers le mois de juin ou de juillet.

Quant à celui de Saumur, la partie comprise entre La Flèche et Baugé seulement serait livrée à l'exploitation vers la fin de l'année.

LOCHES.

Un terrible accident, dont la victime est un jeune ouvrier zingueur marié depuis quelques mois, est arrivé dans cette ville.

Le 9 de ce mois, ce jeune homme travaillait sur la couverture d'une nouvelle construction à l'École Normale, quand, en essayant de fixer son échelle au faitage, il a glissé sur le toit. Le malheureux est tombé sur la route d'une hauteur de 40 mètres.

Dans sa chute il s'est cassé une jambe, fracturé la tête et causé de graves lésions internes.

Il a été transporté à l'hôpital de Loches dans un état désespéré.

POITIERS.

Pendant le cours de l'année 1883, le nombre des naissances, déclarées au bureau de l'état civil de Poitiers, s'est élevé à 756.

Le chiffre des mariages est de 233.

Les décès se sont élevés à 936.

Le nombre des naissances est donc inférieur de 180 à celui des décès.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Concours de Nantes en 1884.

On nous prie d'informer les éleveurs que le Concours hippique de la circonscription de l'Ouest s'ouvrira à Nantes, cours Saint-Pierre, le 24 février, pour se terminer le 2 mars.

Le programme des prix, encore augmenté cette année, contient 276 prix pour la somme de 54,826 fr.

Ce programme se compose de prix de classes, d'attelage et de selle, de poulains et pouliches de 3 ans sans dressage, de trotteurs et de chevaux sautant les obstacles, et de prix internationaux pour chevaux et voitures de maîtres, ainsi que de chevaux de trait attelés à toutes espèces de voitures propres à ce genre de service.

UNE FAMILLE VENDÉENNE.

A Cholet, vit une vénérable grand-mère qui est à la tête d'une famille comme on en voit peu d'aussi nombreuse en France.

Cette digne femme, qui compte 86 ans, a donné le jour à 44 enfants dont un seul est mort en bas âge. Les dix autres, cinq garçons et cinq filles, sont vivants; l'aînée a 68 ans, le plus jeune, 43. Tous sont mariés et pères ou mères de familles.

La grand-mère a vu naître ainsi 66 petits-enfants dont 54 vivent encore. L'aînée a 34 ans, plusieurs atteignent l'âge de 30 ans et le plus jeune a 17 mois. Trois sont mariés et deux déjà à la tête d'une famille.

Les arrière-petits-enfants sont aujourd'hui au nombre de cinq, dont l'aînée a six printemps.

La grand-mère compte donc vivants et morts: 44 enfants, 66 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants; total 82.—95 avec les gendres et les brus. En retranchant les morts, on arrive encore au chiffre respectable de 79 descendants.

Depuis bientôt cinquante ans, cette famille a toujours vu un ou plusieurs de ses membres sous les drapeaux.

(Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans le Journal d'Ille-et-Vilaine :

« Le parquet de Rennes était informé, la semaine dernière, qu'un homme se présentait dans les grandes maisons de dentelles et faisait des commandes pour des couverts qui étaient expédiées aussitôt dans ces établissements. L'individu se présentait chez la tourière, lui disait qu'il y avait erreur et se retirait en emportant le paquet. La police arrêta le voleur et l'enquête fit découvrir que cet ingénieux filou avait commis une série de vols semblables dans d'autres villes.

» Dirigé sur Paris, cet homme s'échappa en route; il vient d'être arrêté à Paris. Suivant l'usage, on consulta la collection photographique de la préfecture, et l'on trouva son portrait, mais sous un autre nom que celui qu'il porte réellement; il n'a fait, d'ailleurs, aucune difficulté pour avouer son identité et a ajouté qu'il avait été condamné trois fois par contumace. Le total de ses condamnations s'élève à trente ans de travaux forcés. Il passera de nouveau en cour d'assises. »

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser à M. Pinault, député d'Ille-et-Vilaine, la lettre suivante :

« Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu m'écrire, le 14 novembre dernier, pour me recommander une pétition des boulangers de Rennes tendant à obtenir l'abrogation des lois des 17, 22 juillet 1801, relatives à la faculté qui est laissée aux autorités municipales de taxer le prix du pain. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître par ma lettre du 30 octobre dernier, cette question donne lieu en ce moment à des réclamations du même genre, qui me parviennent de plusieurs points du territoire; vous pouvez être assuré qu'elle sera l'objet d'un examen très-sérieux, à la suite duquel les intéressés seront avisés de la décision à laquelle l'administration aura cru devoir s'arrêter.

» Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

» MÉLINE. »

Variétés.

Les étapes d'un chasseur d'Afrique

(N° 2)

Etape d'Ain (fontaine) Sliman.

La fontaine d'Ain-Sliman, située à mi-côte d'une chaîne de montagnes rocheuses, coule en un léger filet d'eau se perdant bientôt sur le flanc d'un contre-fort qui va mourir dans la plaine. Du point élevé que nous occupons, la vue embrasse un vaste panorama: à notre gauche, s'élève le Rocher Carré, majestueux dans sa forme et sur lequel s'étage la ville de Galla, forteresse tunisienne célèbre par son Ecole d'artillerie turque; à notre droite se détache la croupe sombre du Djebel (montagne) Bourman, et devant nous, couvrant la frontière, se développe un rideau de collines boisées habitées par les Pnéchis, peuplades nomades et sauvages. La plaine dorée par les moissons ou verdie par les pâturages sera bientôt abandonnée de l'Arabe. Le jour est proche où son troupeau n'y trouvera plus rien à paître; alors le maître se dirigera vers le Sahara, emmenant avec lui son cheval, son fusil et sa femme. Sur les hauteurs où nous sommes campés, les mille bruits du bas: aboiements des chiens kabyles, beuglements des bestiaux, n'arrivent plus qu'à l'état de sourds bourdonnements. Autour de nous, les aigles et les vautours, en quête de proies faciles, quittent les crêtes des montagnes, fondent, avec la rapidité de l'éclair, dans de sombres replis d'abîmes, puis regagnent, en quelques coups d'ailes, leurs aires inaccessibles à l'homme. Les courses aériennes de ces grands rapaces sont un des spectacles les plus saisissants de ces contrées.

Etape d'Ain Bouttara.

Pour se rendre à la fontaine d'Ain Bouttara, on suit le versant Est de la chaîne de montagnes « le Ras Salta », et l'on franchit un col qui donne passage dans une plaine très-fertile. Plus loin, on rencontre le défilé de Gastal, resserré entre deux corps de roches nues et escarpées; le cavalier y est contraint de mettre pied à terre et de conduire

sa monture, par la bride, à travers un dédale de pierres roulantes au milieu desquelles les eaux se sont creusés un lit sinueux. Des myriades de corbeaux et d'é-mouchets peuplent ces lieux arides. Tout en voletant, ils nous montrent la sortie de cette gorge désolée; alors la nature change complètement et la vue aime à se porter sur une immense plaine, bornée à l'Ouest par une sombre forêt: « le Zitoun », et à l'Est, par une chaîne de montagnes dont les contreforts sont baignés par un ruisseau très-poissonneux. Des vergers, disséminés çà et là sur le cours de ces eaux limpides, enchantent le voyageur qui aime la chasse et lui font rêver les plus fantastiques des exploits cynégétiques.

Un pont romain d'une seule arche, jeté sur l'Ouest-Gastal (rivière de la noisette), attire vos pas; tout près sont les ruines d'une tour byzantine dont les pans attendent fièrement les assauts du temps.

Ain Bouttara, située entre deux collines, est formée de sources dont les exhalaisons malsaines pour l'homme font sans doute le bonheur des grenouilles qui coassent au milieu des ajoncs et des bouquets de cresson. Des ruines jonchent le sol jadis couvert de villas romaines. L'horizon est borné au nord par le Djebel Ouenza, montagnes dont les silhouettes détachées ressemblent à des colosses placés là comme pour défier Galla, la vieille ville tunisienne qui se dresse, sombre et menaçante, sur son roc abrupt et semé de profonds abîmes.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte d'état-major du ministère de la guerre ou sur la carte murale d'un bureau arabe, on dirait, à première vue, que l'intérieur de l'Algérie est sillonné par des rivières fertilisant chaque vallée; il n'en est rien; les lignes noires ou bleues, capricieuses dans leur parcours, sont des lits torrentueux, aujourd'hui à sec, et qui, demain, déborderont à la suite d'un orage, orage toujours effrayant et dévastateur en ces pays. Les eaux de ces torrents se perdent bientôt dans de profondes crevasses du sol et ne forment plus que de larges et bourbeuses traînées qui gênent souvent la marche de nos colonies. Dans les gouffres où l'eau persiste, se fait la pêche du barbeau, l'unique poisson de l'intérieur de l'Algérie; il est facile à prendre, même avec les mains, et la pêche, au bout de quelques heures, est toujours fructueuse. Voici justement de nos chasseurs qui en rapportent toute une provision; une friture va nous réjouir et nous changer, car, dans ces parages, notre alimentation ordinaire se compose toujours des mêmes choses: moutons et poules que nous traînons à notre suite.

La nourriture des chevaux n'est pas chose plus facile, elle est tout une besogne: chaque cavalier doit fourrager, c'est-à-dire rapporter de la plaine, soit de l'alpha, soit du dish, soit du tarf (herbes dont les tiges forment une nourriture succulente), ou même encore le chaume des sillons, car l'Arabe ne moissonne qu'à l'aide d'une petite faucille avec laquelle il coupe seulement la tête des graminées; il laisse donc la paille qui pourrit sur place et doit servir d'engrais. Abreuver les chevaux est une affaire non moins compliquée: ces animaux ne boivent aux fontaines qui sourdent du flanc des collines, qu'à l'aide d'une gamelle que l'on fait passer successivement devant eux; aussi cette opération dure-t-elle une heure pour trente bêtes.

(A suivre.)

RAOUL BONNERY,

De la Société des Gens de Lettres.

Faits divers.

LA JOIE FAIT PEUR. — Un proverbe dit que la joie fait peur; jamais il n'a été si vrai que dans les circonstances que nous allons rapporter.

Il y a une dizaine d'années, M^{lle} Justine Lambert, qui était établie lingère dans la rue Saint-Denis, vendait son fonds de commerce. Le prix de cette vente, joint aux économies qu'elle avait faites, devait lui permettre de vivre à l'abri du besoin. Elle avait placé toute sa fortune, — une cinquantaine de mille francs en billets de banque et en or — dans un tiroir de sa commode, en attendant qu'elle pût la convertir en rentes sur l'État, lorsqu'un malfaiteur, resté inconnu, s'empara de cette somme et, malgré toutes les recherches faites, M^{lle} Lambert ne put rentrer en possession de son pécule. Forcée lui fut

donc de se placer comme domestique, elle qui comptait finir ses jours en rentière.

Elle demeurerait, en dernier lieu, dans un hôtel garni de la rue du Foin, lorsqu'elle apprit que son voleur, qui, après s'être emparé des cinquante mille francs, avait acheté, en Belgique, un établissement de vins devenu prospère, était disposé à lui restituer la somme qu'il lui avait soustraite, et qu'en conséquence il allait lui envoyer un premier acompte de 25,000 francs.

La joie de M^{lle} Lambert fut telle à cette nouvelle qu'elle tomba à la renverse. Un médecin, immédiatement appelé, constata que la pauvre fille venait de succomber à une congestion cérébrale, provoquée par la joie qu'elle avait ressentie.

M. Dumanchin, commissaire de police du quartier, s'est livré à une enquête sur cette mort subite, et a prescrit l'inhumation de M^{lle} Lambert.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

Lundi 14 janvier 1884,

REPRÉSENTATION DE

M^{lle} MARIE GARCIN

HAYDÉE

OU LE SECRET

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

Distribution :

Lorédan MM. G. Le Roy.
Malipieri Poitevin.
Andrea F. Constance.
Domenico Labranche.
Haydée M^{lle} Marie Garcin.
Rafélla Gérald.

Officiers, Vénitiens, matelots et soldats, sénateurs de Venise, hommes et femmes du peuple.

Au 2^e acte :

LE NAVIRE

Décor nouveau du Grand Théâtre d'Angers.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez la Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 11 JANVIER 1884.

Rente 3 0/0 76 87
Rente 3 0/0 amortissable 78 »
Rente 4 1/2 107 «
Rente 4 1/2 (nouveau) 106 90

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt: toutes Pharmacies.

Vente annuelle: Un million de bouteilles.

Maladies de la peau

Dartres, eczemas, boutons, rougeurs, démangeaisons, maladies localisées, altérations et vices du sang sont radicalement guéris par le Véritable Sirop de Bochet iodé et le Baume antidartreux de Bertrand, aîné. 40 ans de succès. Notice gratis. Flacons de Sirop, 2 fr. 50 et 5 fr.; litre, 10 fr.; Baume 1 fr. 50; franco en ajoutant 0 fr. 75 en sus. S'adr. à Lyon, pharm. BERTRAND AÎNÉ, HANTZBER, succ. pl. Bellecour.

Saumur, pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

PERSONNE NE PEUT

répondre de passer l'hiver sans être pris par un Rhume, une Grippe ou Bronchite, dont les conséquences peuvent être fâcheuses. Faites usage, dans ce cas, du Sirop pectoral THIBON qui vous soulage instantanément. — Prix: 2 fr. — Dépôt.

Ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange, 5.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Situés commune de Saint-Lambert-des-Lévées :

- 1^o 22 ares environ de terre, au canton des Gagneries.
 - 2^o 1 hectare 4 ares 50 centiares de terre, au canton des Pressoirs, section B, numéro 130 du cadastre.
 - 3^o 66 ares de terre, canton des Granges ou Grands-Bois, appelés aussi les Pironnières.
 - 4^o Et 77 ares de terre, au canton des Terres-Boues.
- S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (829)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte,

Comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, trois autres au premier étage, un grenier, cave, puits et deux jardins dont l'un tient au cours d'eau dit la Boire.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (828)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE OU A AFFERMER

Cinquante ares de vigne, aux Landes, commune de Saumur; Seize ares 50 centiares de vigne, même canton; Huit ares 50 centiares de luzerne, même canton; Huit ares de vigne rouge en bon rapport, aux Hautes-Landes; Cinq ares de vigne, au moulin Tan.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. LEVYON, propriétaire, ou à M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A AFFERMER

UNE FERME

Sise à Distré,

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés et vignes d'une contenance de 20 hectares.

S'adresser à M. FOURNIER-MENARD, propriétaire à Distré, ou audit M^e PINAULT. (827)

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 13 janvier 1884, à une heure du soir, dans une maison située au Pay-Notre-Dame, où est décédé M. François-Charles AUMAISTRE, il sera procédé par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers et garde-robe dépendant de la succession dudit M. Aumaistre.

On vendra notamment :

Un lit garni, fauteuil, buffet, vaisselle, batterie de cuisine, chaises, objets d'horlogerie et fusil.

Cette vente aura lieu à la requête des ayants-droit, autorisés à y procéder sans attributions de qualités, en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur en date du 7 janvier 1884.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Un ATELIER de menuiserie en tous genres, avec magasin de meubles.

Bonne clientèle. — Belle situation. S'adresser audit notaire.

Études de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M^e ROBIN, notaire à Château-gontier (Mayenne).

A VENDRE OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

LES PROPRIÉTÉS D'Erbrée et de Beaubigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Château-gontier, route de Laval.

1^o CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beauchêne, la Mercerie et la Drajeonnière; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 fr.

2^o Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (8 paires de meules), 10 hectares de prés; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 fr.

Un seul tenant. — Belle situation sur les côtes de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser aux notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

Par adjudication définitive,

Le dimanche 13 janvier 1884, à 1 heure après midi,

En l'étude de M^e BRAC, notaire,

LA MAISON

Sise à Saumur, rue Beaurepaire, 47 bis, et rue de la Marmaillette,

AVEC ÉCURIES ET REMISES

Mise à prix : 11,000 fr.

Appartenant aux époux GUIOCHEAU, loueurs de voitures.

S'adresser, sur les lieux, pour visiter.

Étude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Maison et Jardin maraîcher

Contenant 50 ares 56 centiares,

A la Rompre, commune de Saumur,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e BRAC,

Le dimanche 20 janvier 1884, à une heure.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8,000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

Étude de M^e TAUREAU, notaire à Doué.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT,

Un fonds de commerce

DE

BIJOUTERIE ET HORLOGERIE

Exploité à Doué.

S'adresser, pour traiter, audit M^e TAUREAU. (19)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cessation de commerce,

FONDS de GRAINETIER

Exploité à Saumur par M. GAUGUIN, rue du Portail-Louis, 11.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

Pour cause de changement de domicile de M. Gaullier-Brière :

Un bon piano droit et tabouret ; Très-belle étagère ; Machine à coudre, neuve ; Deux armoires, — deux candélabres vrai bronze, — pendule, tableaux, gravures.

S'adresser chez M. CRUCHET-FALGOU, au Pont-Fouchard. (12)

A VENDRE

JUMENT ALEZANE, très-douce, 5 ans, 1 mètre 59, s'attèle seule et à deux.

Prix : 1,300 fr.

S'adresser à M^{me} la vicomtesse de CAQUERRAY, à la Salle, Montreuil-Bellay.

A VENDRE

BONNE JUMENT de sang, 8 ans, se montant et s'attelant bien.

S'adresser à M. DUFOUR, rue du Puits-Tribouillet, 5, à Saumur.

CIDRES

De NORMANDIE et de BRETAGNE

Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beaurepaire, 16, Saumur. (841)

Une FEMME veuve, âgée de 56 ans, demande une place comme cuisinière dans un petit ménage ou près d'une personne seule.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

MAISONS, situées à Angers, en façade sur la promenade du Mail.

A VENDRE, par adjudication, le SAMEDI 26 janvier 1884, à 2 heures de l'après-midi, rue Lenepveu, n^o 13, à Angers, par le ministère de M^e ALEXANDRE, notaire.

Ces maisons, de construction récente, qui peuvent être louées 1,000 francs chacune, seront vendues sur les mises à prix de 8,000 et 10,600 fr.

S'adresser, pour tous renseignements : 1^o à M^e ALEXANDRE, notaire à Pellouailles ; 2^o à M. GUIHAL, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux végétaux : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infallible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

Journal très-recommandé aux Familles et aux Pensionnats

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'EST UN ABONNEMENT

A La Femme et la Famille, journal des jeunes personnes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE

Sous la direction de M^{lle} JULIE GOURAUD

Principales rédactrices. — M^{mes} et M^{lles} Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida Geoffroy, Valentine Vattier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc. — Modes et travaux. — M^{me} Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle, sans annexes : 6 fr. — Étranger : 7 fr. — La même, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale : 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale : 12 fr. — La même, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1884

1^o Toute personne qui s'abonnera avant le 1^{er} janvier 1884 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1883 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2^o Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures (sujets divers).

3^o POUR ETRENNES 1884, LA VOYAGEUSE BACLE, n^o 5, charmante machine à coudre, à navette, piqure solide et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 55 fr. S'adresser uniquement à la maison D. BACLE, 46, rue du Bac, à Paris.

Ces grands avantages et la rédaction vraiment choisie que son éminente directrice, M^{lle} Julie Gouraud, a su donner et conserver à La Femme et la Famille depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analogues.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITTIARIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 32, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.